

Fermont le 19 mai 2005

Baux de villégiature vs réserve aquatique et réserve de biodiversité.

Mémoire soumis au BAPE concernant le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserve de biodiversité du lac Gensart

Mmes et M. les commissaires,

Je vous soumetts cette réflexion à titre de citoyen de Fermont depuis près de 16 ans. Je suis en outre détenteur de baux de villégiature auprès du MRN dans les régions de Fermont et de l'ex ville minière de Gagnon. J'ai une formation de biologiste et je m'intéresse particulièrement à l'environnement et à tout ce qui affecte l'accès au territoire public ainsi que son exploitation.

J'ai assisté au premier volet des audiences du BAPE à Fermont au début mai et soumis l'opinion que les objectifs de préservation des projets ci-haut mentionnés ne risquent pas d'être compromis par l'attribution nouveaux baux de villégiature dans les secteurs concernés. En effet, il s'agit ici de villégiature à faible densité dont l'impact est minime sur l'environnement. De plus, la fréquentation du territoire par les villégiateurs, puisqu'il s'agit ici de villégiature familiale, contribue à l'éveil de la future génération à la nécessité de préserver l'environnement. Nous avons élevé nos quatre enfants nés entre 1987 et 1992 dans ce contexte et constatons qu'ils sont devenus des adolescents et jeunes adultes non seulement bien informés mais aussi conscientisés face à la cause environnementale.

L'idée de soustraire certaines portions de territoire à l'exploitation forestière, tenant compte de la lenteur de régénération sous nos latitudes est bienvenue. De même, la possibilité d'autoriser dans ces territoires protégés les activités « non invasives » telles la randonnée pédestre ou aquatique, la chasse et la pêche sportives, le passage de sentiers de motoneige et les activités traditionnelles autochtones me semble souhaitable. Dans le même ordre d'idées, je suggère que la villégiature à faible densité y soit maintenue mais justement en contrôlant cette densité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il ne me semble pas logique, par exemple, de continuer d'attribuer des baux sans restrictions au lac Carheil sous prétexte que ce dernier ne fait pas partie de l'aire projetée de réserve aquatique de la Moisie (en raison de l'existence de claims miniers) alors que le lac de la Bouteille, beaucoup plus éloigné, ferait l'objet d'un moratoire quant à l'émission de nouveaux baux de villégiature. Pourtant ces deux plans d'eau se déversent éventuellement dans la Moisie. Pourquoi ne pas envisager par exemple d'attribuer les baux en tenant compte du périmètre des plans d'eau en question. Tenant compte de la faible densité d'utilisation anticipée, une distance de 750 mètres entre les différentes parcelles louées pourrait être une limite raisonnable et au-delà de laquelle l'émission de nouveaux baux serait suspendue.

Il importe dans l'analyse de cette proposition de tenir compte du contexte local. Comme je l'ai souligné au BAPE dans mon exposé du début mai, la villégiature constitue ici une activité de loisir beaucoup plus importante qu'à proximité des centres urbains. C'est le propre des régions éloignées et l'accès à cette ressource est un facteur important de rétention des familles et de la main d'œuvre spécialisée. Le principe même du maintien de l'accessibilité au territoire public revêt dans notre région une importance capitale. La mobilisation de la population de Fermont et des autorités de la MRC de Caniapiscau dans le dossier des droits exclusifs des pouvoiries de chasse et de pêche en est un exemple patent.

J'ai toutes les raisons de croire que le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserve de biodiversité du lac Gensart serait bien accueilli dans le milieu, pour autant que l'on s'abstienne d'y limiter indûment les activités de villégiature ainsi que de chasse et de pêche sportives. De plus (et il s'agit sans doute là d'un vœu pieux) les gens de Fermont verraient également d'un très bon œil que le ministère public se découvre un intérêt soudain pour le milieu naturel de la région de l'ex ville minière de Gagnon. Les environs du lac Barbel et de la couronne nord du réservoir Manicouagan présentent des paysages grandioses. De plus, ce territoire est très prisé tant pour la villégiature estivale que pour la chasse et la pêche sportives. La perspective de voir une entreprise forestière entreprendre le rasage de cette région avec la délicatesse qui les caractérise nous préoccupe au plus haut point.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à mes recommandations. Bien que formulées à titre personnel, elles représentent l'opinion d'une majorité de Fermontois qui par gêne ou inconfort hésitent malheureusement à s'exprimer publiquement lorsqu'ils y sont invités..

Recevez, chers commissaires, l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard Jolicoeur